

Montréal, le 28 juin 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Vincent Locas, avocat Conseiller juridique senior Affaires règlementaires et réclamations Énergir 1717, rue du Havre Montréal (Québec) H2K 2X3

OBJET: Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de

modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c.

à compter du 1er octobre 2021

(Dossier R-4151-2021)

Maître Locas,

Dans sa 3^{ème} demande réamendée déposée le 23 juin 2021 (pièce <u>B-0115</u>) dans le dossier cité en objet, Énergir demande à la Régie de l'énergie (la Régie) de :

« APPROUVER au plus tard le 23 juillet 2021, les taux proposés du tarif de réception relatifs au point de réception Coop Agri-Énergie Warwick à compter du 1^{er} juin 2021 pour l'année tarifaire 2020-2021;

AUTORISER au plus tard le 23 juillet 2021, à compter de l'année tarifaire 2020-2021, que les trop-perçus/manques à gagner associés au client Coop Agri-Énergie Warwick et réalisés en cours d'année tarifaire soient cumulés dans un CFR hors base de tarification, portant intérêt au taux moyen du coût en capital en vigueur, et à l'inclure à la base de tarification du dossier tarifaire approprié (c.-à-d. deux ans plus tard) ».

La Régie envisage la possibilité d'approuver de façon provisoire les taux proposés du tarif de réception relatifs au point de réception Coop Agri-Énergie Warwick à compter de la date du dépôt de la demande, soit le 23 juin 2021.

Cette approbation provisoire accordée avec célérité permettrait la facturation du client à compter du 23 juin 2021 ou du mois de juillet 2021 tout en permettant l'examen des taux proposés selon le calendrier fixé dans la décision <u>D-2021-073</u>, révisé par la pièce A-0011.

www.regie-energie.qc.ca

La Régie demande à Énergir de commenter cette possibilité au plus tard le 29 juin 2021 à 16h.

La Régie demande par ailleurs à Énergir de justifier sa demande quant à l'entrée en vigueur des taux du tarif de réception pour la Coop Agri-Énergie Warwick à compter du 1er juin 2021, pour l'année 2020-2021.

Veuillez agréer, Maître Locas, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl